

Réunion du 2 avril 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2012/261 - Jeunesse - Animateurs - 3322**  
**Participation à l'animation jeunesse dans les territoires**  
**(cofinancement de postes)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'ingénierie jeunesse 2012 d'attribuer à chacune des collectivités suivantes une subvention forfaitaire de 15 000 € par poste d'animateur jeunes : communautés de communes de l'Alsace Bossue (deux postes), du Ried de Marckolsheim, de La Petite Pierre, du Piémont de Barr, de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach, du Rhin (deux postes), de la Porte du Vignoble, du Pays de la Zorn, Sauer-Pechelbronn (deux postes), de Seltz - Delta de la Sauer, de la Basse Zorn, du Bernstein et de l'Ungersberg, du Canton de Rosheim, de l'Uffried - Rhin Moder, du Pays de Hanau, de Benfeld, du Pays de Wissembourg, du Pays d'Erstein, du Pays de Sainte-Odile (après adoption du Contrat territorial pour la jeunesse - CTJ - et de Sélestat (après adoption du CTJ).

Elle approuve par ailleurs le modèle d'avenant aux CTJ relatif au cofinancement de l'ingénierie jeunesse, et autorise son président à signer le moment venu les avenants à conclure sur cette base entre le Département et chacune des vingt collectivités énumérées ci-dessus, à l'exception des communautés de communes du Pays de Sainte-Odile et de Sélestat.

Elle décide de procéder au versement de la subvention en deux fois : un acompte de 80 % au courant du premier semestre de l'exercice 2012, dès réception de l'avenant signé, le solde après accord du Département.

La commission permanente autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions de cofinancement des postes d'animateurs suivants (conventions établies selon le modèle approuvé par délibération n° CP/2010/309 du 12 avril 2010) :

- les postes cofinancés à hauteur de 40 % : avec l'Association "Porte ouverte" à STRASBOURG, les centres socio-culturels strasbourgeois (CSC) du Neuhof, de Koenigshoffen, de Neudorf, de l'Esplanade, "Fossé des Treize", de la Montagne Verte, de la Krutenau, de la Robertsau, de HautePierre, de l'Elsau et de la Meinau
- les postes financés intégralement : avec les CSC strasbourgeois de Koenigshoffen, de l'Esplanade, de Cronembourg et de l'Elsau
- les postes de SAVERNE, cofinancés pour l'un à 40 % et pour l'autre à 79 %.

Elle décide de procéder à un versement de 80 % de l'estimation annuelle de la participation du Département, après réception des fiches de salaire du premier semestre 2012, le solde étant payé sur présentation des justificatifs du deuxième semestre 2012.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120402-66511-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 13/04/12